**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 69 (1924)

Heft: 1

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHRONIQUES et NOUVELLES

# CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire pour 1924. — Le « postulat » Minger. — Rétablissement des stocks de munitions. — Rétablissement des effectifs : recrues, officiers, sous-officiers. — Cours de répétition. — Le corps des instructeurs. — Résumé des comptes du Département militaire fédéral. — Une proposition à étudier.

Comme le débat du Conseil national sur le budget militaire pour 1924 prenait fin, M. Minger, chef du groupe agrarien, a déposé un « postulat » réclamant pour 1925 un budget qui permette à une armée suisse convenablement équipée de satisfaire intégralement à ses obligations constitutionnelles.

Retenons ce signe des temps. Le débat a laissé l'impression, en effet, que le régime d'extrême économie, justifié peut-être par nos difficultés économiques, avait été poussé jusqu'à compromettre notre défense nationale normale, et qu'il devenait difficile pour ceux qui ont la responsabilité effective du commandement des troupes de la regarder en face sans inquiétudes.

On comprendra mieux le point de vue de M. Minger si l'on se réfère à ce qui paraît avoir été une des explications fondamentales du chef du Département militaire. Pour 1924, les chefs des services compétents de son administration ont demandé des crédits pour une somme totale de 89 756 442 fr., somme énorme, a dit le message introductif du Conseil fédéral. Tout en reconnaissant que, du point de vue des nécessités militaires, les demandes des services n'offraient rien de déraisonnable, et que toutes étaient justifiées, le Département a ramené l'addition à 82 648 812 fr. Puis, le Conseil fédéral ayant saisi le Département des Finances, de nouvelles réductions ont été opérées jusqu'à concurrence du chiffre porté au projet définitif, celui que les Chambres fédérales ont adopté sans modifications essentielles, 81 099 799 fr. Comparé au budget de 1923, qui était de 77 849 793 fr., l'augmentation est de 3 1/4 millions en chiffre rond. Mais cette augmentation n'a pu être maintenue à ce chiffre, que parce que furent écartées les demandes cependant justifiées des chefs des services.

M. Scheurer a exposé comment on était parvenu, après la guerre, à un budget inférieur à francs 78 millions, et pourquoi on ne pouvait s'y tenir; la baisse du coût des choses l'a permis, et maintenant, la stabilisation des prix, — il s'est même produit une légère hausse, — ne le permet plus. Il en a donné pour preuve les munitions d'infanterie. Le prix de revient de la cartouche a atteint 26 centimes ; il a diminué progressivement jusqu'à près de 14 centimes ; il est actuellement de 15 à 16 centimes. Cette preuve ne doit pas être isolée mais étendue à tous les objets de l'armement, de l'équipement et de l'entretien des troupes.

Cependant la question des cartouches est particulièrement instructive parce qu'elle représente une grosse dépense, et surtout parce que, sur elle, s'est greffée celle des plus importantes du munitionnement de l'armée. Pendant que la cartouche coûtait à l'administration 26 centimes, on continuait à la facturer aux cours et écoles militaires à l'ancien prix de 8 centimes. Pour que les comptes ne fussent pas en perte de cette énorme différence, on a prélevé les munitions sur les approvisionnements de guerre, sans fabrication nouvelle. On a cédé sur le principe, qui jusqu'ici avait été observé, que toute cartouche tirée devait être immédiatement remplacée dans les stocks.

On a procédé de même en ce qui concerne les munitions d'artillerie. Les shrapnells de 75, et les obus de 12 cm. ont été facturés 22 fr. 20 et 37 fr. 50, alors que leur prix de revient s'élevait à 74 fr. et 125 fr. Et l'on s'est tiré d'affaire en réduisant la fabrication.

Pour appeler les choses par leur nom, il semble difficile d'éviter à ce propos le terme d'expédient. On a pu s'y livrer sans inconvénient immédiat majeur aussi longtemps que la fabrication intensive du temps de guerre qui a accru les stocks s'y prêtait, jointe à la conviction où l'on était qu'aucun péril grave dût troubler la quiétude régnante. Y persister ne saurait plus être de saison. Il faut revenir à un régime normal et au principe du remplacement des munitions consommées.

\* \*

La deuxième grande cause de réduction du budget a été la diminution du recrutement. Nous n'y revenons que pour mémoire, puisque, depuis deux ans et plus, les chroniques suisses l'ont signalée mainte et mainte fois pour en traduire le péril. Le Département militaire a insisté sur l'économie de plus de 40 millions de francs qui en est résultée pour les dépenses publiques. Mais cet expédient ne saurait durer plus que l'autre ; une armée ne peut se passer de soldats plus que de munitions ; les économies réalisées en les supprimant risquent toujours d'être cruellement payées le cas échéant. On s'en est finalement avisé, dans les conseils de la nation, et le bud-

get de 1924 a prévu un accroissement de 1050 recrues, ce qui, avec l'augmentation correspondante des effectifs de cadres, représente un supplément budgétaire de 1 250 000 fr.

Car, comme on sait, nous manquons d'officiers et de sous-officiers. Non que la source en soit tarie, a affirmé le chef du Département militaire ; ce qu'on a dit d'une diminution du zèle de nos jeunes gens n'est pas vérifié par les faits ; c'est encore les exigences économiques qui ont dicté les restrictions. Tandis qu'en 1913, par exemple, on nommait 319 officiers d'infanterie, on n'en a plus nommé que 130 en 1920.

Cependant les nouvelles méthodes de guerre sont très loin d'autoriser une diminution des cadres; elles nécessitent au contraire leur accroissement, d'autant plus que les vieilles classes d'âge qui ont été fortement encadrées ne sont plus convoquées. Les jeunes classes seulement sont appelées qui, précisément, réclament le plus solide encadrement. Pour le recrutement des officiers, c'est uniquement une question de crédits; pour les sous-officiers, la solution est plus difficile; les conditions de la vie civile entrent davantage en ligne de compte.

\* \*

A une augmentation des recrues et des cadres correspond naturellement une augmentation des journées de service. Voici, à ce sujet, quelques chiffres instructifs.

En 1913, le nombre de ces journées s'est élevé à 3 100 000, chiffre auquel on est revenu en 1923, après être descendu à 2 500 000 en 1921. En 1924, le nombre prévu est 3 300 000.

A cette occasion, nos lecteurs apprendront avec intérêt une récente décision de la Commission de défense nationale, relative aux cours de répétition. La commission a résolu une rotation trisannuelle de ces cours : 1<sup>re</sup> année, en règle générale, convocation des régiments pour exercices de détail ; 2<sup>e</sup> année, convocation de brigades, pour exercices de détachements ; 3<sup>e</sup> année, convocation de divisions, pour manœuvres de grandes unités. Cette année-ci, le détail sera exercé au 2<sup>e</sup> corps d'armée, les exercices de détachements auront lieu au 3<sup>e</sup>, et les manœuvres au 1<sup>er</sup>.

Sans doute ne faut-il pas considérer cette résolution d'un point de vue formaliste et ne comportant aucune exception. Si des résultats d'un cours de répétition ressortait, par exemple, que le détail laisse si fort à désirer qu'il y faille insister une seconde année, pareille hypothèse ne saurait être exclue. On ne voit guère ce que peut être le commandement d'un chef dont les troupes, soit les cadres subalternes, seraient insuffisamment préparées.

\* \*

Ce qui ramène au corps des instructeurs, dont s'est occupée la chronique de novembre.

En 1912, ce corps comptait 220 officiers. Actuellement, leur effectif est tombé à 192, malgré la tâche plus lourde imposée par les nouveaux matériels et les nouvelles méthodes d'instruction. En outre, tandis que le recrutement devenait insuffisant, le nombre des instructeurs croissait à qui les fatigues de l'âge rendent plus malaisé l'accomplissement de leur mission. L'artillerie spécialement, comme on l'a dit, manque de personnel. Le budget prévoit donc une augmentation du nombre des instructeurs, espérant obtenir, à relativement peu de frais, dit le message, une sensible amélioration de l'instruction.

Peut-être serait-il sage de ne pas trop insister sur le peu de frais de cette mesure. La chronique de novembre s'en est expliquée déjà. Il faut regarder au résultat à obtenir, l'amélioration de l'instruction; s'il est obtenu, les frais seront toujours relativement peu élevés au regard du rendement.

Il faut payer nos instructeurs en proportion de ce qu'on leur demande. Leur métier impose un plus grand effort physique, intellectuel et moral que celui du personnel employé dans les bureaux. Or, les dits bureaux ont conçu un projet de traitement du personnel fédéral qui, sur toute la ligne, met les instructeurs au-dessous des officiers de grades correspondants employés par eux. Par exemple, un premier-lieutenant de l'administration centrale, secrétaire du Département militaire si l'on veut, sera mieux rémunéré qu'un colonel-instructeur. Ce ne serait pas juste. Au cas où telle anomalie n'aurait pas été corrigée dans le projet définitif, elle demanderait à l'être. Il est de la plus haute importance d'examiner avec une stricte attention cette question de la formation et du maintien en parfaite valeur du corps des instructeurs.

\* \*

La prochaine chronique reviendra sur quelques-unes des questions soulevées par l'examen du budget militaire. Nous voudrions seulement compléter les remarques ci-dessus au moyen d'un tableau comparatif résumant les chiffres des comptes et budgets fédéraux des derniers exercices.

	1921	1922		1923	1924 *)
Administr. centrale Instruction Equipement Chevaux Fortificat. Communic.	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Budget
	3 037 704,84 39 983 547,63 19 831 461,65 7 700 512,28 2 041 415,16 2 719 368,59 75 314 010,15	17 982 666 8 707 744 2 075 281 3 128 256	45 462 747,44 18 329 431,82 7 690 729,62 1 914 397,94	2 685 112 44 953 926 17 408 562 7 598 155 1 929 447 3 274 591 77 849 793	2 770 358 48 622 607 17 050 320 7 458 335 1 889 117 3 309 062 81 099 799

<sup>\*)</sup> Chiffres antérieurs au débat des Chambres qui les a très peu modifiés.

Il ressort de ce tableau que l'augmentation des dépenses en 1924 intéresse l'instruction exclusivement, et les remarques ci-dessus formulées montrent qu'elle est due à deux causes principales : la remise en état des approvisionnements de munitions, — infanterie 700 000 fr. ; artillerie 900 000 fr., — et de même la remise en état des effectifs, 1 250 000 fr.

Autre observation, qui nous ramènera à notre point de départ : ces augmentations de dépenses n'auront d'autre effet que de corriger partiellement la situation à laquelle notre défense nationale a été conduite par une entreprise prématurée de désarmement, entreprise que personne hors de Suisse n'a eu l'idée d'imiter, si bien que, relativement, nous nous sommes mis en état de plus grande infériorité que ne le comportent déjà notre faiblesse numérique et l'exiguïté de nos ressources d'armements. M. Scheurer a eu toute raison d'affirmer que le jour où les Etats étrangers mettraient leurs armées sur le pied de la nôtre, on pourrait parler d'un désarmement international général. En attendant, le « postulat » Minger conclut que les réformes introduites par le budget de 1924 ne sauraient être considérées comme complètes ; elles ne rendent pas à l'armée les moyens qui lui sont indispensables pour être en mesure de satisfaire à ses obligations constitutionnelles.

\* \* \*

Un collaborateur de la *Neue Berner Zeitung*, dont l'article n'est pas signé, vient de jeter dans la discussion publique une proposition qu'il vaudrait la peine d'approfondir et de conduire à une solution pratique, si nos circonstances le permettent. L'objet n'est pas inédit, depuis longtemps il préoccupe les milieux militaires, mais il n'a pu être résolu jusqu'à présent, malgré les avantages qu'il y aurait à le faire. <sup>1</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nº 295 du 15 décembre 1923, Adresse de la rédaction: Langenstr. 7a, Berne.

Il s'agit de la cohésion à fournir à nos compagnies, dans toutes les armes naturellement, mais surtout dans l'infanterie qui souffre incontestablement du régime actuel. A l'école des recrues, le capitaine est en mesure de former son unité. Il dispose, à cet effet, d'un temps suffisant; pendant les quelques semaines qu'il l'a sous ses ordres, il apprend à connaître son personnel, ses aides directs, lieutenants et sous-officiers, ses soldats, au sujet desquels il se renseigne, avec lesquels il reste en relations quotidiennes, ce qui lui permet de s'enquérir des conditions de leur vie civile, de s'instruire de leurs caractères. En fin d'école, le résultat est atteint; la compagnie est en mains, ensemble cohérent animé de l'esprit du chef et prête aux actions qu'il dirige.

Après quoi, aucun profit ne peut être retiré d'un si précieux effort; la compagnie est dissoute; chacun de ses éléments va de son côté; le capitaine prend la direction de sa compagnie d'incorporation dont il ne sait que peu de chose, dont il ne connaîtra jamais que superficiellement les éléments, leur connaissance sérieuse ne pouvant être acquise pendant les treize jours du cours annuel; les lieutenants doivent s'accoutumer, tant bien que mal, à un nouveau chef; eux non plus ne reverront qu'incidemment, par hasard, partie des sous-officiers et des hommes qu'ils ont pu juger à l'école des recrues. Il y a perte considérable du rendement, au préjudice de tout le monde et de l'armée.

L'écrivain de la Neue Berner Zeitung se demande si la suppression des 4es compagnies des bataillons ne pourrait pas être l'occasion d'une réforme. Il s'agirait de constituer les compagnies de recrues conformément à leur formation d'incorporation, de telle sorte qu'au sortir de l'école d'instruction elles entreraient toutes faites dans leur bataillon, avec leur cadre complet, sous les ordres des chefs qui les ont formées.

Voilà le problème. Nous ne faisons que le poser, esquisse plus rapide encore que celle de notre auteur, mais dont l'examen tentera, nous l'espérons, la réflexion de ceux de nos camarades qu'intéressent spécialement ces questions d'organisation. Si tel d'entre eux nous adressait le résultat de ses méditations, nos pages lui seraient entièrement ouvertes. Peu de réformes seraient plus utiles que celle-là, peu contiendraient en germe des progrès plus durables et plus solides.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le malaise des cadres dans l'armée.

Voici que, de nouveau, l'attention publique se trouve portée sur la situation morale des cadres de notre armée. Elle n'est pas ce qu'il conviendrait qu'elle fût. Non pas que son caractère de gravité se soit sensiblement accru depuis qu'à cette même place nous l'avions signalée. Mais il suffit qu'elle persiste pour donner lieu à de justes et sérieuses préoccupations. Or, elle persiste et reste toujours intense.

L'écho en a retenti à la tribune si paisible du Luxembourg, lors de la récente discussion de la loi sur les pensions. Dans cette loi, les militaires sont moins bien traités que les fonctionnaires civils. Sans doute parce que n'étant pas électeurs, ils ne méritent pas le même degré de considération que ceux dont on va, dans quelques semaines, solliciter les suffrages. « Passato il pericolo, gabatto il santo », dit le proverbe italien. La guerre est finie et les traîneurs de sabres ne sont que trouble-fête ; ainsi raisonnent nos parlementaires.

Quelques esprits clairvoyants qui, par habitude, continuent de porter intérêt aux choses de l'armée, s'efforcent bien de donner l'alarme. Entre autres M. le colonel Stuhl qui n'a pas hésité à dire à ses collègues du Sénat : « Il y a dans l'armée, qui considère ces différences de traitements comme une déchéance, un malaise inquiétant, et si mes renseignements sont exacts, M. le maréchal Pétain — le grand chef qui, dans un moment critique de la guerre, a envisagé la situation avec son grand calme et l'a redressée — aujourd'hui, à la suite de ces impressions et des rapports des inspecteurs généraux, a rendu compte de cette situation, qui n'est pas brillante.»

A quoi M. Maginot, que cette révélation inattendue embarrassait visiblement, d'être obligé de convenir « qu'à la suite d'une enquête qu'il avait chargé dernièrement M. le maréchal Pétain de faire sur la situation matérielle des cadres de l'armée, celui-ci a conclu à l'insuffisance des soldes actuelles et a borné ses observations à en demander le relèvement. »

M. le maréchal Pétain a toujours témoigné d'une profonde sollicitude pour les cadres de son armée; c'est là le secret du prestige qu'il exerce sur eux et de l'affection que tous lui témoignent. Il sait parfaitement que sans de bons officiers, les troupes sont sans valeur sérieuse; aussi préféreraient-ils voir une partie des crédits considérables qui vont à des accumulations de matériels consacrée à l'amélioration du sort matériel de ses subordonnés. On ne vit pas que d'honneurs; on ne se gargarise pas seulement de grands mots. Sous l'ancienne monarchie, quoique tous fussent aristocrates, les officiers se tenaient très près de leurs intérêts et ils n'oubliaient pas pour eux-mêmes que le mot de soldat vient de solde. La nécessité actuelle n'est donc point le fait de la démocratisation de notre armée. Nos officiers mettent, au contraire, aujourd'hui, à exposer leur médiocrité, pour ne pas dire leur misère, une retenue, une discrétion que ne gardaient pas toujours leurs aînés d'ancien régime. Ils sont des « pauvres honteux » et leur reconnaissance va tout bas à M. le maréchal Pétain, un modeste comme eux, un fantassin comme la plupart d'entre eux, le seul qui témoigne présentement de quelque commisération pour leur infortune. Au risque de déplaire, il élève en leur faveur une voix qui sonne un peu à la façon d'une protestation.

Ce que je viens de dire sur la patience et sur l'abnégation de nos cadres prouve surabondamment que jamais ceux-ci ne se risqueraient à des manifestations du genre de celle dont les sergents de ville parisiens se sont récemment rendus coupables. On ne verra pas les officiers exposer leurs doléances dans la rue. Mais ils commencent toutefois à les afficher à l'étalage des libraires.

L'un d'eux, le général Lavigne-Delville, vient dans une substantielle brochure <sup>1</sup> d'analyser les causes de ce malaise persistant et du même coup il a indiqué la thérapeutique à lui appliquer. Ces causes, une phrase les résume et les explique : la nation armée a mis tous les citoyens au même niveau en ce qui concerne l'impôt du sang. Il y a donc, en quelque sorte, une déchéance pour ceux qui, autrefois, avaient l'exclusivité d'un tel sacrifice.

On ne le conteste pas. Mais alors la conclusion logique qui s'impose serait de mettre les officiers de carrière sur le même pied social que leurs camarades de complément. Puisque tous ont les mêmes devoirs, que ne donne-t-on à chacun les mêmes droits ? Or, l'auteur de la brochure que je signale compte dix-sept infériorités militaires dans la comparaison qu'il fait entre officiers et fonctionnaires. Il y a celles d'après-guerre. Elles sont occasionnelles et tiennent pour la plupart à l'instabilité actuelle dans le statut de notre armée. On doit convenir que cette période de transition inévitable se prolonge audelà de toute prévision raisonnable. On l'aurait supportée sans faiblesse si on avait acquis la conviction que tous faisaient tous leurs efforts pour la réduire le plus possible. Mais à une certaine inhabi-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Inquiétudes militaires (chez Lavauzelle 1924).

leté des organisateurs s'ajoute le désintéressement des pouvoirs publics. Et c'est cela surtout que l'on ne peut pardonner.

Il y a encore les dix infériorités générales et permanentes : soldes, traitement total au cours d'une carrière, limites d'âge spéciales, durée du travail exigible, impossibilité de travaux extérieurs au service ; enfin, conditions matérielles de services et d'existence comparées entre fonctionnaires civils et militaires.

Les risques de guerre inégalement répartis constituent une quatorzième infériorité que l'organisation d'une mobilisation nationale ne fera sans doute qu'accentuer.

Autre chose: la privation des droits électoraux, aujourd'hui qu'on parle de les accorder aux femmes et que le vote familial devient à la mode, paraît de plus en plus sensible aux officiers de carrière. Sous prétexte qu'ils ont dans leurs chefs hiérarchiques les défenseurs nés de leurs intérêts, tout droit de réunion, de groupement ou de fédération en vue de la protection de ces intérêts, leur est formellement interdit. On reconnaît les associations d'officiers de complément; à juste titre, les représentants de ces associations ont droit de cité dans l'administration centrale; ils pénètrent même dans cette arche sainte que constitue l'état-major de l'armée. Rien de semblable pour les cadres permanents voués, semble-t-il, à une éternelle minorité.

Vis-à-vis d'un tel bilan d'infériorités, trois avantages demeurent pour les militaires : le quart de place en chemin de fer, la légion d'honneur avec traitement, les garanties hiérarchiques. On sait l'assaut que subit actuellement la première de ces faveurs. Les traitements de la légion d'honneur valent ce qu'ils peuvent en ces temps de vie chère. Quant aux garanties hiérarchiques, le bon plaisir trouve encore trop d'occasions de s'exercer pour qu'on garde en elles une confiance intangible.

Tout cela serait à changer. Evidemment, nos cadres doivent être une élite. Mais qui dit élite, dit minorité. Or, pour y parvenir, il faudrait de telles réductions que le principe même sur lequel repose notre organisation présente serait complètement à transformer. Et voilà pourquoi, quelles que soient les mesures prises, un malaise persistera dans notre armée.

Pour guérir, une intervention chirurgicale. On sait de quoi dépendent ces sortes de traitement et qu'il y faut considérer simultanément l'état du malade, l'habileté de l'opérateur et l'opportunité du moment.

En l'espèce, le moment n'est pas favorable. Je cherche l'opérateur. Quant au malade, il en a déjà vu tant d'autres!...